

<https://47.snuipp.fr/Conseil-de-formation-du-8-mars-2023>



Conseil de formation du 8 mars 2023

- Paritarisme - Formation initiale et continue -

Date de mise en ligne : vendredi 10 mars 2023

Dernière mise à jour : 10 mars 2023

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Après 1 an et demi sans instance, la mise en place de l'E AFC au niveau académique a été déclinée au niveau départemental et a ainsi permis l'installation d'un conseil de formation départemental.

Les EAFC (école académique de formation continue) ont vu le jour en janvier 2022.

Le premier conseil d'école académique de l'académie de Bordeaux s'est tenu le 15 mars 2022, présidé par la rectrice il regroupe les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (Dasen), les conseillers techniques, la direction des ressources humaines, les corps d'inspection, l'INSPE et Réseau Canopé.

Sommaire

- [Mise en place de l'E AFC](#)
- [Plan de formation départemental](#)
- [Formation initiale](#)

Alors que l'administration réunissait au moins deux fois par an en conseil départemental de formation les corps d'inspection (IA, IEN-A), les acteurs de la formation (CPC, PEMF, INSPE), et les représentants des personnels, la mise en place des EAFC a interrompu la tenue de cette formation.

Dans le cadre de la nouvelle formation départementale, la FSU-SNUipp dispose de deux sièges, le SE-Unsa 1 et Snudi-FO 1. Le conseil de formation départemental concernera à postériori l'ensemble des enseignant-es (1er et 2d degré) et personnels du département.

Mise en place de l'E AFC

Pierre Lacueille, directeur de l'E AFC de Bordeaux nous a présenté la mise en place de l'E AFC au sein de l'académie de Bordeaux avec la volonté d'assurer une politique cohérente entre les 5 départements pour une meilleure prise en compte des disparités et inégalités socio-territoriales dans la mise en place du nouveau cadre de formation continue des enseignant-es du primaire.

La mission de l'E AFC est de garantir à chacun-e un minimum de 18 H de formation annuelles en liaison avec le Schéma directeur de la formation continue des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports – 2022-2025.

Plusieurs mises-en-œuvre et pistes sont en chantier :

- â€” renforcer la participation des universités dans la formation continue,
- â€” revoir les formations au niveau local en fonction des besoins du terrain et en décentrant le pilotage des formations,
- â€” créer des espaces sécurisés de formation comme les constellations,
- â€” renforcer la formation des formateurs
- â€” adopter un plan de formation continuée pour les T1, T2 et T3 du 1er degré.

La plateforme de gestion de la formation continue GAIA devrait être remplacée dans deux ou trois ans par une nouvelle plateforme VIRTUO.

Plan de formation départemental

Le plan de formation continue du département proposait 9 dispositifs sur temps scolaire et 65 dispositifs d'animations pédagogiques. Certaines animations pédagogiques n'ont pas été maintenues faute de candidats en raison de l'élargissement des thématiques et des choix de parcours imposés par les IEN de circonscriptions.

Parcours 1 : Plan maths et français

Parcours 2 : Plan laïcité

Parcours 3 : Plan Prévention du harcèlement : programme pHare

Parcours 4 : Évaluation d'école

Parcours 5 : Plan sciences et technologie.

Selon le schéma directeur 2022-2025, ces plans seront proposés de nouveau au cours des années à venir de sorte que chaque enseignant-e bénéficie d'une constellation maths et français, ainsi que la formation au plan de laïcité et programme pHare.

Plusieurs modules de plan de formation continue concernaient la formation initiale et continue des directeurs-trices d'école avec l'expérimentation d'une constellation.

Les collègues qui enseignent en Ulis ont pu faire le choix d'intégrer une constellation maths ou français, les constellations ne concernent toujours pas les remplaçants.

De même, les conseillers pédagogiques du département ont participé à d'un module de formation pour mieux accompagner les équipes dans le cadre de l'école inclusive.

La FSU-SNUipp a fait remonter à l'administration les délais parfois très court de convocation, les couacs de planification (certains collègues ont été convoqués le même jour pour deux animations différentes) et les nombreux mails de relance pour les convocations ou évaluations. M. Jaillet, secrétaire général et M. Brabet ont souligné que les enseignant-es qui n'ont pu participer à une animation en raison de ces motifs bénéficierait d'indulgence.

Les rappels sont intégrés à l'utilisation de l'interface SOFIA-FMO qui permet à l'administration l'organisation, l'évaluation et l'amélioration de la formation des personnels.

M. Lacueille rappelle que l'évaluation des modules de formation est anonyme.

Le SNUipp-FSU revendique que les collègues puissent choisir les animations pédagogiques en fonction de leurs contenus. Les collègues qui s'inscrivent dans cette formation doivent être volontaires. Nous rappelons à notre administration qu'une formation imposée n'a d'intérêt pour personne. Une formation imposée a bien moins de chance d'être productive qu'une formation choisie, et l'appel à volontaires peut créer une dynamique plus favorable. Par ailleurs, nous demandons que les collègues ne se voient pas imposer du temps supplémentaire de travail en dehors des 18h de formation ou des 30h imparties pour les constellations (18h hors temps scolaire et 12h sur temps scolaire).

Formation initiale

Depuis septembre 2022, la formation initiale des lauréat-es du concours de recrutement des professeurs des écoles

a changé.

Les collègues titulaires du master MEEF bénéficieront de 15 jours de formation au cours de l'année scolaire et exerce à plein temps sur une classe, tandis que les collègues non titulaires d'un master MEEF ou en renouvellement de stages sont à 50% en formation pour l'obtention d'un DU MEEF et 50% en classe. 6 collègues sont concerné-es dans le département.

Mme Jacques, responsable pédagogique du site de l'INSPÉ d'Agen a évoqué la complexification de l'aménagement des temps de formation pour les collègues stagiaires à 50% qui n'ont bénéficié que d'1 seul jour de formation à l'INSPE pour la période 3.

La FSU-SNUipp 47 souligne l'importance d'une meilleure répartition des journées de formation : plus de cours au premier semestre pour une meilleure à la prise en charge de la classe. De même, il est important de communiquer les informations aux stagiaires dès que possible plutôt que de les laisser dans le flou (adresse mail, emploi du temps, modalité d'évaluation, modalité de stage prac, formation).

De même, notre syndicat souligne les disparités des stages en PRAC concernant les stagiaires à 100%. Les PEMF et stagiaires ont été prévenu-es tardivement. Les collègues ont eu donc avant de partir en PRAC un travail de préparation de la classe important - leur classe étant remplacés par des M2 alternants pour observer parfois des collègues autre que les PEMF.

Un cadrage des PRAC entre PEMF sera nécessaire pour améliorer la formation et garantir à chaque PES un degré d'information égal.

Enfin, concernant les M2 alternants, un bilan académique est envisagé. Le contingent des M2 alternant n'est pour le moment pas connu pour la prochaine rentrée.

Post-scriptum :

Pour le syndicat, la formation continue doit s'inscrire dans une continuité avec la formation initiale. Elle doit avoir lieu sur le temps de classe, être librement choisie et nécessite des moyens de remplacement en nombre suffisant. En cela, elle se distingue des animations pédagogiques, souvent destinées aux formations institutionnelles imposées. La formation continue doit articuler des apports didactiques permettant d'actualiser ses connaissances, d'enrichir ses savoirs et d'acquérir de nouvelles compétences, avec des temps de pratique, d'échanges et d'observation.